

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1905)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'on s'éloigne de cette conception les avantages disparaissent. C'est donc un grand tort, en pratique, et abstraction faite des considérations politiques, qui ne devraient pas être prédominantes dans une question purement industrielle comme une ligne de chemin de fer, que de fausser par des conditions anormales la vraie solution économique.

Une expérience semblable a été faite en Autriche-Hongrie. On a prolongé la ligne de Bosnie jusqu'à Serajevo en construisant une voie étroite ayant sa plateforme et ses œuvres d'art établies comme pour une voie normale. Cette idée est jugée très défavorablement par M. von Wenusch, dans la brochure que nous avons précédemment analysée¹.

Il est à craindre qu'une erreur ne soit commise si les propositions contenues dans le projet de loi pour la construction de la ligne de la rive droite du lac de Brienz étaient adoptées telles quelles par le Conseil national, comme elles l'ont été déjà par le Conseil des Etats. Les bonnes raisons que l'on a de vouloir établir cette ligne en voie étroite perdent leur valeur du moment qu'on impose aux Chemins de fer fédéraux des conditions d'exécution qui détruisent l'économie qu'ils avaient en vue. Il ne reste que le fait que l'exploitation sera moins coûteuse que celle d'une voie normale; mais, suivant les prévisions, il n'y en aura pas moins un déficit, et il sera uniquement attribuable à l'exagération de la dépense de construction.

Du moment que l'on pose en principe, comme le fait le message, qu'une voie normale de Lucerne à l'Oberland n'est pas une nécessité actuellement et qu'il se passera probablement assez longtemps avant qu'elle ne s'impose, pourquoi vouloir dès maintenant prévoir la transformation en voie normale de la ligne du lac de Brienz? Pourquoi tenir compte à grands frais dans cette construction d'une éventualité aussi lointaine?

Si au lieu de cela on prenait le parti de rester dans les conditions ordinaires d'une ligne à voie étroite, les intérêts en jeu ne seraient pas moins bien desservis et l'on pourrait ainsi réaliser une économie qui peut être obtenue par la solution proposée en principe, mais dont on s'écartera grâce à des stipulations tout à fait défavorables.

Après cette digression sur un sujet d'actualité, nous aurons à examiner la question des transbordements et un moyen de la résoudre. (A suivre).

¹ Voici textuellement ce que dit M. von Wenusch, à la page 13 de sa brochure.

« C'est en 1880 qu'une commission technique proposa de prolonger la ligne de Brod-Zenica vers Serajevo en voie normale, parce qu'on trouvait que l'exploitation de la voie étroite revenait trop cher. On admettait que l'exploitation d'une voie normale devait coûter 4300 fr. par km., c'était la moyenne pour les lignes locales de l'Etat. Mais on se décida pour un compromis et l'on fit quelque chose de bien moins logique, en construisant cette ligne avec l'infrastructure pour voie normale et des courbes de 250 m. de rayon, mais avec la superstructure pour voie étroite ».

« Depuis lors cette idée a germé dans certains cerveaux que les lignes à voie étroite qui peuvent une fois (?) devenir des lignes de grande circulation, devraient être établies de cette manière. Il en est résulté que nous construisons en ce moment en Bosnie une ligne à voie étroite dans ces bizarres conditions. Aussi ce sera une des lignes les plus dispendieuses d'Europe. Ce système pourrait être baptisé « la voie normale masquée ».

« Et voilà comment on dilapide notre fortune nationale ! »

« Adopter pour une voie étroite en terrain accidenté des rayons de plus de 60-80 m. est une erreur technique, car le principal avantage de la voie étroite réside dans la facilité que l'on possède avec ce système de faire suivre au tracé les irrégularités du terrain, et on le perd complètement en adoptant des grands rayons de courbe ».

Divers.

Bâtiment scolaire de Colombier¹. (Canton de Neuchâtel).

II^e prix. — *Projet « S.-S.-E. », de M. M. Braillard, architecte, à Genève.*

III^e prix « *ex-æquo* ». — *Projet « Sentier », de MM. Yonner et Jaquillard, architectes, à Neuchâtel.*

Nous terminons avec ces deux projets, reproduits aux pages 132 et 133, la série des projets primés au concours de Colombier.

¹ Voir N° du 10 mai 1905, page 419.

Collège primaire pour garçons, à Vevey¹.

I^{er} prix. — *Projet « Simplon », de MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne.*

Nous reproduisons aux pages 134 et 135 les planches caractéristiques de ce projet. Dans un prochain numéro nous publierons de même les autres projets primés.

¹ Voir N° du 25 avril 1905, page 412.

Rapport du jury du Concours à la Municipalité de Vevey.

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Le jury que vous avez bien voulu nommer pour juger les projets de concours pour un collège primaire de garçons à construire à Vevey, a l'honneur de vous présenter son rapport comme suit :

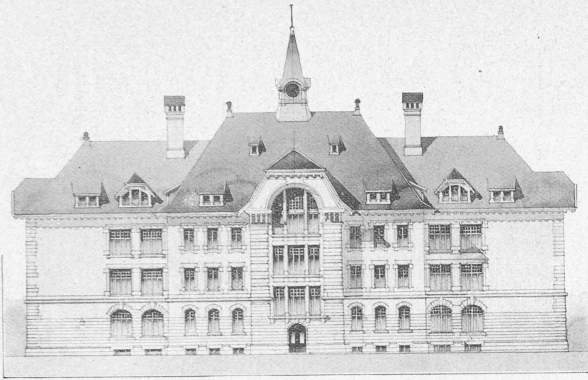
Le 18 novembre 1904, les trois membres du jury : MM. Ad. Tièche-Frey, architecte à Berne, Henri Juvet, architecte à Genève, Ernest Prince, architecte à Neuchâtel, se sont réunis à Vevey pour discuter, en présence de la Municipalité, le projet de programme qui leur avait été soumis. Le programme de concours résultant de cette discussion a été adopté à l'unanimité.

Les 12 et 13 avril 1905, le jury se réunit une seconde fois à Vevey pour procéder à l'examen et au jugement des projets exposés au Musée Jenisch.

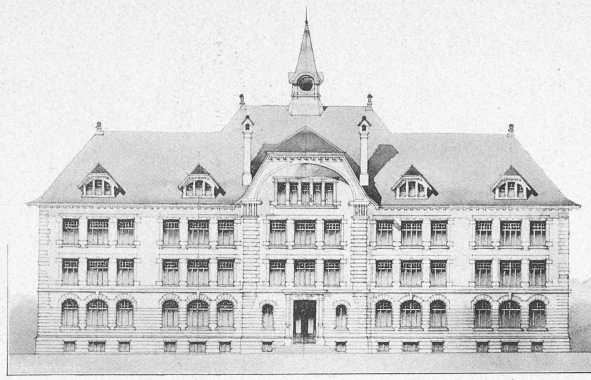
M. Ad. Tièche préside la séance; M. Marc Camoletti, architecte à Genève, remplace M. Henri Juvet décédé depuis la première réunion; M. Ernest Prince est désigné comme rapporteur et M. Emile Meystre assiste aux opérations du jury en qualité de représentant de la Municipalité de Vevey.

Cinquante-neuf projets, tous parvenus à la date fixée, sont en présence. Ils sont numérotés de 1 à 59 suivant l'ordre dans lequel ils sont exposés, et portent comme suit les devises ou signes distinctifs prescrits par le programme :

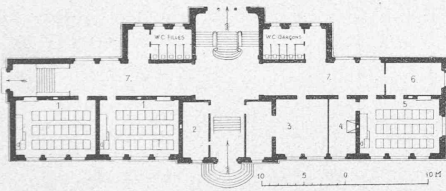
N° 1. *Davel*. — 2. *Bleu et jaune*. — 3. *Coq noir dessiné*. — 4. *Sur le Square*. — 5. *Vevey 1905*. — 6. *O vert et blanc, a*. — 7. *Aquila*. — 8. *Au Sud*. — 9. *Dent du Midi*. — 10. *O vert et blanc, b*. — 11. *Jaman*. — 12. *W jaune et bleu*. — 13. *W avec rameau*. — 14. *Anon*. — 15. *Motto R*. — 16. *Cercle jaune et rouge*. — 17. *Pestalozzi*. — 18. *En Avant*. — 19. *Salles tranquilles*. — 20. *Narcisses*. — 21. *Narcisse dessiné*. — 22. *1/2*. — 23. *Espiègle*. — 24. *A toi mon Vevey*. — 25. *19 800 m³*. — 26. *Pax Labor*. — 27. *Photo de St-Martin*. — 28. *W. 1*. — 29. *Bébé dessinant*. — 30. *Vieux-Vevey*. — 31. *1905*. — 32. *Cécile*. — 33. *Rouge et blanc*. — 34. *Simplon*. — 35. *Alpha A*. — 36. *Alpha B*. — 37. *Cygne dessiné*. — 38. *Vert et blanc*. — 39. *A*. — 40. *Senta*. — 41. *° ° °*. — 42. *379*. — 43. *X*. — 44. *Ping-Yang*. — 45. *Ursus et Homo*. — 46. *Dieu*. — 47. *W. 2*. — 48. *Victor*. — 49. *Printemps*. — 50. *Fleur de lys dessinée*. — 51. *Omnia labore*. — 52. *1 + 1 = 2*. — 53. *Soleil*. — 54. *Per labore*. — 55. *Vibiscus*. — 56. *W. 3*. — 57. *1 avril 1905*. — 58. *La Veveyse*. — 59. *Charles*.



Façade Nord.

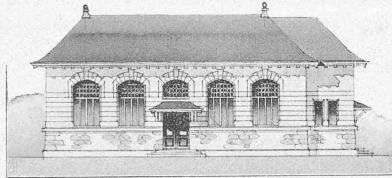


Façade Sud.

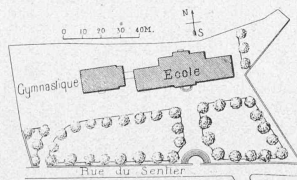


Plan du rez-de-chaussée.

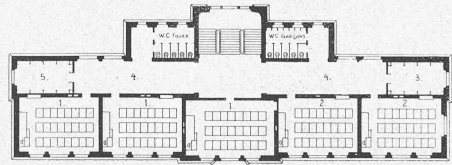
LÉGENDE : 1 = Classe enfantine. — 2 = Loge du concierge. — 3 = Direction et administration. — 4 = Laboratoire. — 5 = Physique. — 6 = Collections et instruments. — 7 = Corridor et garde-robe.



Halle de gymnastique. — Façade Sud.



Plan de situation.

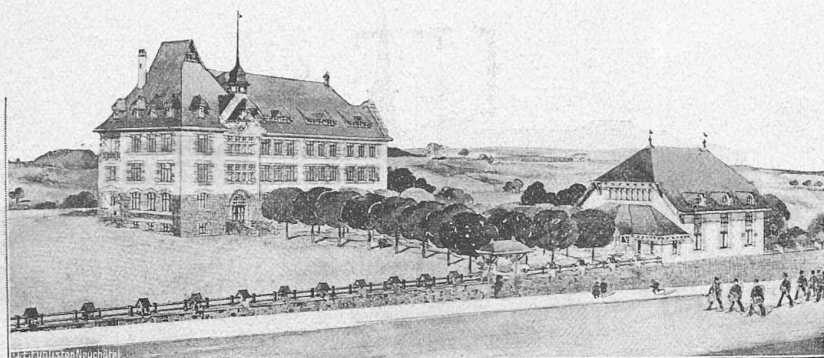


Plan du 1^{er} étage.

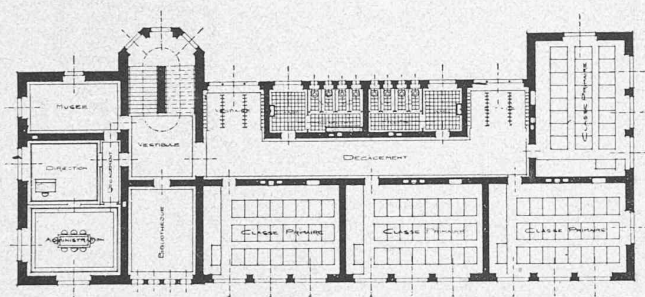
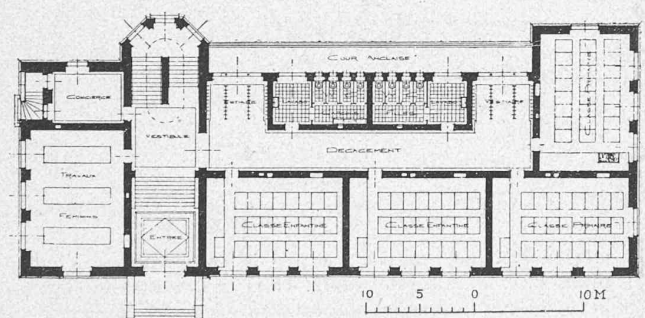
LÉGENDE : 1 = Classe primaire. — 2 = Classe secondaire. — 3 = Bibliothèque. — 4 = Corridor et garde-robe. — 5 = Musée. — Au second étage : 5 classes primaires. Le corridor se prolonge sur le musée et la bibliothèque.

III^{me} Prix « ex-aequo » : Projet « Sentier ». — Architectes : MM. E. Yonner et L. Jaquillard, à Neuchâtel.

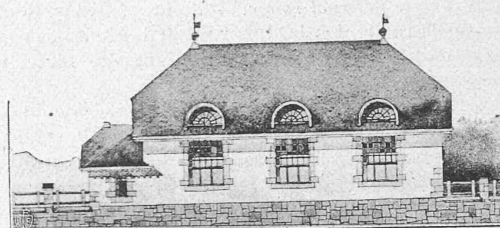
CONCOURS POUR UN BATIMENT SCOLAIRE, A COLOMBIER



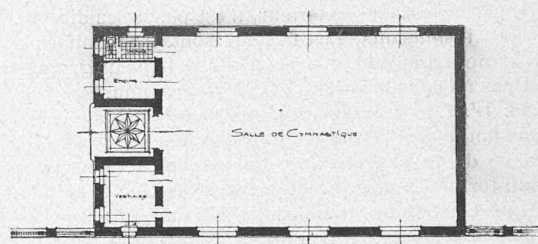
Perspective.

Plan du 1^{er} étage.

Plan du rez-de-chaussée.



Façade Sud.



Halle de gymnastique. — Plan.

Les membres du jury commencent leurs opérations par procéder individuellement à un premier examen des projets, puis se rendent sur le terrain du quai de la Veveysse afin d'examiner l'emplacement sur lequel la commune se propose de construire le collège.

A la reprise de la séance il est décidé de procéder par élimination et d'écartier en premier lieu tous les projets qui dénoteraient une faiblesse de conception trop grande, une erreur de parti indiscutable ou une présentation par trop sommaire. Pour ces raisons sont éliminés au premier tour les 27 projets suivants : Nos 1, 9, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 32, 33, 38, 40, 41, 42, 43, 45, 49, 53, 54, 55, 56, 58.

Au deuxième tour d'élimination 14 projets sont encore écartés pour n'avoir pas répondu d'une façon complètement suffisante aux données du programme ou pour avoir adopté des dispositions de plan que le jury envisage comme défectueuses. Ce sont les projets portant les Nos 6, 8, 11, 20, 23, 31, 44, 46, 48, 50, 51, 52, 57 et 59.

Restent en présence 18 projets, tous plus ou moins remarquables sous des rapports différents. Les cubes de chacun de ces projets ainsi que leurs devis sont minutieusement vérifiés par les soins de l'administration de la ville, puis le jury procède à leur égard à un examen très approfondi et très serré, qui l'amène à écartier encore, en troisième élimination, les 13 projets suivants :

N^o 2. *Bleu et jaune*. — Projet sérieusement étudié ; la disposition générale des bâtiments est bonne. Trop de décrochements en façade. Salle de gymnastique de forme défectueuse et préau couvert sans communication avec le bâtiment principal. W.-C. en nombre insuffisant. Salle des maîtres placée trop haut au 2^{me} étage. Deux escaliers de même importance au lieu d'un escalier principal bien accusé.

N^o 3. *Coq noir*. — L'architecture des façades est un peu trop sévère ; la forme plein-cintre des fenêtres des classes du rez-de-chaussée n'est pas à recommander. La halle de gymnastique placée dans l'angle Sud-Est du terrain porterait une ombre malheureuse sur la cour. Les W.-C. sont insuffisants et, placés comme ils le sont au bout des couloirs, ils empêchent toute communication entre le bâtiment principal et le préau couvert. Les classes sur la ruelle des Jardins ont un éclairage de face qui n'est pas admissible. Bonnes salles de dessin dans les combles.

N^o 4. *Sur le Square*. — Bonne disposition générale du plan. La gymnastique est bien placée, elle écarte d'une façon heureuse le bâtiment principal des maisons de la ruelle des Jardins. Bonne communication des couloirs avec le préau couvert. Trois classes dont l'orientation au Nord est contraire aux dispositions du règlement cantonal. Le corridor principal est mal éclairé.

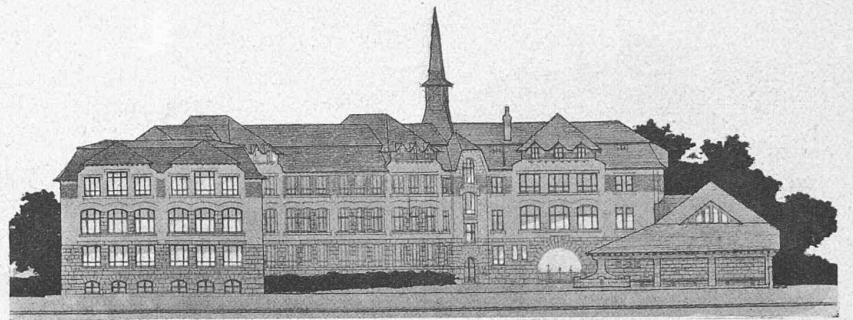
N^o 7. *Aquila*. — Plan trop compliqué, beaucoup de place

CONCOURS POUR
UN COLLÈGE PRIMAIRE POUR GARÇONS
A VEVEY

1^{er} Prix : Projet « *Simplon* ».

Architectes :

MM. Monod et Laverrière, à Lausanne.



Façade sur le préau.

perdue pour locaux secondaires, par conséquent projet coûteux. Façades plutôt lourdes et massives.

N° 16. *Cercle jaune et rouge*. — Bonnes façades. Neuf classes situées sur la ruelle des Jardins sont mal orientées à cause du voisinage immédiat des bâtiments bordant cette ruelle. Le préau est d'une forme trop décousue.

N° 21. *Narcisse dessiné*. La disposition générale du projet est mauvaise ; l'entrée principale sur le quai de la Veveysse n'est pas à recommander. La partie du plan qui forme l'angle de la rue du Torrent et du quai de la Veveysse n'est pas étudiée, elle est trop compliquée. Les façades sont banales. La perspective est bien rendue.

N° 27. *Photo de St-Martin*. — Le plan du bâtiment principal est bien étudié. La surface du grand préau est trop réduite par la gymnastique qui se trouve au Sud-Est, et surtout par le recul des façades du grand bâtiment qu'a nécessité le motif décroché de l'entrée. La communication entre les couloirs et le préau couvert, par un escalier extérieur, n'est pas assez directe. Les W.-C. sont insuffisants. Les façades sont trop uniformes, de style caserne. La façade et la coupe de la halle de gymnastique ne sont pas à l'échelle exigée par le programme.

N° 28. *W. 1*. — L'entrée principale sur le quai de la Veveysse n'est pas heureuse ; elle serait plus indiquée à la place du préau couvert et de la gymnastique, qui occupent, sans raison, la partie du terrain la plus directement accessible depuis la ville. Le préau est de bonnes dimensions, bien dégagé et ensoleillé.

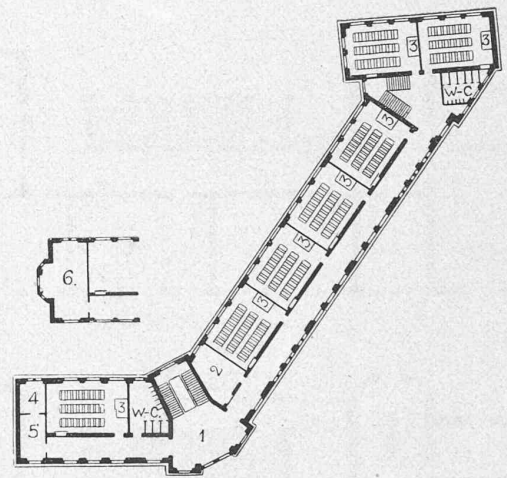
N° 30. *Vieux Vevey*. — Bon projet, bien étudié et bien présenté ; la perspective est particulièrement ravissante. Il est regrettable que le corps de bâtiment principal où se trouve l'entrée soit trop important et pas assez simple en plan comme en façade. Ce corps de bâtiment se relie mal avec l'aile du quai de la Veveysse. Le couloir de cette aile est trop étroit. Les W.-C. sont insuffisants. La forme du préau est trop déchiquetée et la halle de gymnastique n'est pas bien placée dans ce préau.

N° 35. *Alpha A*. — Bonne disposition générale du plan. L'entrée principale sous le grand escalier n'est pas heureuse. Il n'y a pas de communication directe entre le bâtiment principal et le préau couvert. Les vestiaires ont trop d'importance. La forme de la salle de gymnastique est déficiente. L'escalier principal n'est pas suffisamment central pour desservir convenablement les classes des étages. Les façades ont trop de décrochements et ne sont pas assez étudiées au point de vue des proportions.

N° 36. *Alpha B*. — Même projet que le précédent, avec les mêmes qualités et les mêmes défauts, quoique l'escalier soit plus central.

N° 39. *A*. — L'entrée sous l'escalier principal manque de hauteur. Le préau couvert est bien placé, mais la halle de gymnastique entrave le grand préau. La petite façade sur la ruelle des Jardins est trop décrochée. Les salles de dessin sont mal orientées au Midi. La façade sur la cour, qui est une des plus importantes, n'est donnée que par une travée qui ne permet pas de bien se rendre compte de l'impression générale.

N° 47. *W. 2*. — L'entrée est encombrée et le départ de l'escalier principal n'est pas bien éclairé. Les classes sont trop courtes,



Plan des étages.

LÉGENDE :

1 = Vestibule. — 2 = Maîtres. — 3 = Classe. — 4 = Fournitures.
5 = Directeur. — 6 = Musée (2^e étage).

elles n'ont que 9 m. Il n'y a pas de communication entre le préau couvert et les corridors. Trois classes sont orientées sur la ruelle des Jardins, ce qui est mauvais à cause de la proximité des bâtiments avoisinants. Le sol du rez-de-chaussée est trop élevé.

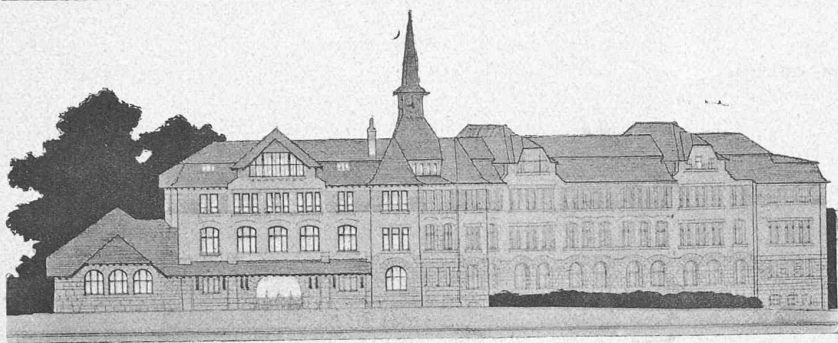
Après ce troisième tour d'éliminations il ne reste plus en présence que 5 projets, savoir :

N° 5. *Vevey*. — Bon projet, les façades sont bien étudiées, leur silhouette est agréable. La disposition générale du plan est bonne, bien que la gymnastique ne soit pas bien placée. L'emplacement affecté au musée scolaire aurait pu être occupé par la classe qui se trouve sur la ruelle des Jardins. La salle des maîtres est placée trop haut, elle est au 2^{me} étage. Les corridors sont un peu sombres.

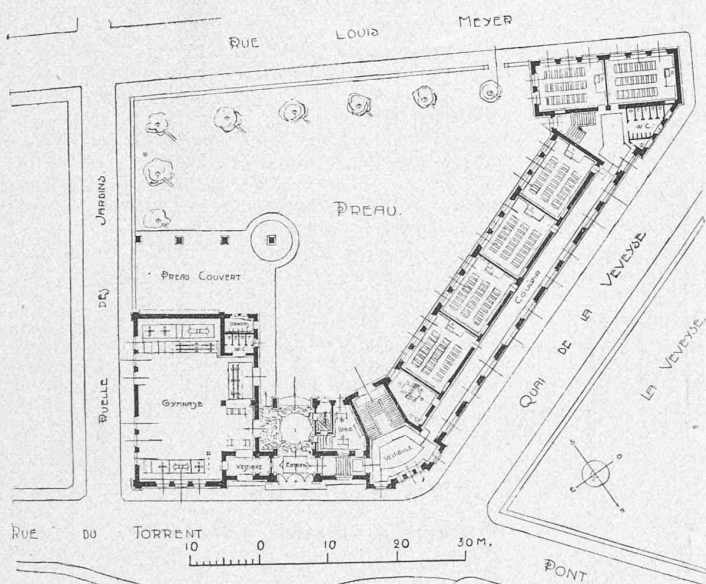
N° 12. *W dans cercle jaune et bleu*. — Projet bien étudié, avec façades simples. L'utilisation du terrain est bonne, bien que le grand préau soit trop resserré par les bâtiments, dont les décrochements de façades trop importants ont exigé un recul notable sur l'alignement. La halle de gymnastique est trop longue, sa galerie n'est pas nécessaire. Le bureau du directeur et la salle des maîtres sont très bien placés au rez-de-chaussée. Il faut traverser la halle de gymnastique pour se rendre au préau couvert ; on pourrait avec avantage intervertir l'emplacement de ces deux constructions.

N° 29. *Bébé dessinant*. — La halle de gymnastique et le préau couvert ferment trop la grande cour au Sud. Le bureau du directeur est trop loin de l'entrée. Deux classes sur la ruelle des Jardins ont un éclairage de face qui pourrait être supprimé. Malgré ça, bon projet.

N° 34. *Simplon*. — Très bonne utilisation du terrain. La gymnastique et le préau couvert, qui sont en communication



Façade principale.



Plan du rez-de-chaussée.

bien directe avec le bâtiment principal, n'entravent pas la grande cour bien ensoleillée. L'orientation de toutes les classes est normale et les corridors sont bien éclairés. La communication entre l'entrée principale et le vestibule du grand escalier est trop exigüe, ce qui fait que ce dernier n'est pas assez en vue ; il serait préférable d'avoir une entrée spéciale au bâtiment scolaire, en face de l'escalier, sur le pan coupé. L'étude de l'escalier secondaire serait à revoir. La seule coupe sur l'entrée est insuffisante et n'est pas exacte, il y aurait lieu d'ajouter environ 2 m. de hauteur pour obtenir un sous-sol convenable, ce qui ferait un cube d'environ 22 400 m³ au lieu de 20 300 portés au devis. Les façades sont originales et intéressantes, bien que leurs enchevêtrements compliqués soient à simplifier. Tous ces changements pourraient se faire facilement sans nuire à l'ensemble du projet.

N° 37. *Cygne dessiné.* — La distribution du bâtiment scolaire est bien ramassée, l'entrée est bien comprise, la circulation dans les corridors est facile et l'escalier principal dessert bien les classes ; cependant la surface de certaines classes paraît un peu insuffisante. Les façades sont sans prétention et bien étudiées. Au point de vue de l'éclairage, il y aurait lieu de modifier les fenêtres de classes du rez-de-chaussée, dont la forme cintrée n'est pas à recommander.

En conséquence de ce qui précède, le jury, après délibération, décide à l'unanimité de récompenser comme suit les cinq derniers projets :

- Un premier prix de Fr. 1400 au projet N° 34, *Simplon* ;
- Un second prix de Fr. 1200 au projet N° 37, *Cygne* ;
- Un troisième prix de Fr. 800 au projet N° 5 *Vevey* ;

CONCOURS POUR
UN COLLÈGE PRIMAIRE POUR GARÇONS
A VEVEY

1^{er} Prix : Projet « *Simplon* ».

Architectes :

MM. Monod et Laverrière, à Lausanne.

Un quatrième prix de Fr. 600 au projet N° 12, *W* dans cercle jaune et bleu ;

Une mention honorable au projet N° 29, *Bébé dessinant*.

Puis M. le Syndic de Vevey, en présence des membres du jury et de deux membres de la Municipalité, procède à l'ouverture des plis cachetés. Celui du N° 29, mention honorable, n'est pas ouvert.

Il en résulte que les auteurs des quatre premiers projets récompensés sont les architectes suivants :

- 1^{er} prix MM. Monod et Laverrière, architectes, à Lausanne.
- 2^{me} prix M. Ch. Gunther, architecte, à Vevey.
- 3^{me} prix M. H. Meyer, architecte, à Lausanne..
- 4^{me} prix M. Ami Rolaz, architecte, à Lausanne.

Vevey, le 13 avril 1905.

(Signé) Ad. Tièche, architecte.
E. Prince, architecte.
M. Camoletti, architecte.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

XLI^{me} assemblée générale.

Zurich, le 10 mai 1905.

Aux membres de la Société suisse des ingénieurs
et des architectes.

Chers Collègues,

A l'assemblée générale de Coire, il a été décidé de tenir à Zurich la XLI^{me} assemblée générale, qui aura lieu cette année. D'accord avec le Comité central, cette assemblée a été combinée avec le jubilé cinquantenaire de la fondation de l'Ecole polytechnique fédérale, de façon à avoir une fête commune ; toutefois un banquet particulier a été prévu pour notre Société. Nous vous rendons attentifs aux circulaires ci-jointes du Comité général d'organisation et vous prions d'annoncer à temps votre participation à l'assemblée générale et aux différentes parties du programme, en vous servant du formulaire inclus. Nous espérons pouvoir vous préparer de belles journées et comptons sur une participation nombreuse.

L'ordre du jour de l'assemblée générale vous sera envoyé plus tard ou sera publié à temps dans les organes de la Société¹. Avec nos cordiales salutations.

Au nom du Comité local
pour la XLI^{me} assemblée générale de la Société suisse
des ingénieurs et des architectes :

Le Président, A. Bertschinger.
Le Secrétaire, E. Probst.

¹ Schweizerische Bauzeitung et Bulletin technique de la Suisse romande.